



Présence  
d'Hervé Bazin

# Prix Hervé Bazin

## DE LA MICROFICTION - 2013

**Portraits de femmes**

**Remise du Prix Hervé Bazin le samedi 1<sup>er</sup> juin 2013**  
**aux Rosiers-sur-Loire**

**Prix parrainé par l'Académie Goncourt**

Contact : Association Présence d'Hervé Bazin

Tél. : 06-12-29-61-52 - E-mail : [contact@presence-hervebazin.fr](mailto:contact@presence-hervebazin.fr)

[www.presence-hervebazin.fr](http://www.presence-hervebazin.fr)

UNDERWOOD

MACHINES A ECRIRE ET A CALCULER  
R. VERIGNEAUX  
4, RUE SUPREAN, NANTOIS  
TÉL. (112.57)

# PRIX HERVÉ BAZIN DE LA MICROFICTION 2013

## Article 1

Le concours d'écriture « PRIX HERVE-BAZIN DE LA MICROFICTION » est organisé par l'Association « PRESENCE D'HERVE BAZIN » présidée par Madame Odile HERVE-BAZIN, en partenariat, pour l'année 2013, avec la ville des ROSIER-SUR-LOIRE (MAINE-ET-LOIRE, 49). Ce concours qui bénéficie du parrainage de l'ACADEMIE GONCOURT, s'adresse aux adultes (à partir de 18 ans). Le concours ouvert à partir du vendredi 21 septembre 2012 sera clos le lundi 31 décembre 2012 à minuit.

## Article 2

Les concurrents devront rédiger un court récit inédit (une microfiction) sur le thème : « PORTRAITS DE FEMMES » (ceux-ci sont nombreux dans l'œuvre de HERVE BAZIN). Tous les genres de fiction sont acceptés (fantastique, policier, etc...). Par contre tous les écrits n'ayant pas de rapport avec le thème imposé seront refusés.

## Article 3

Le texte, écrit en français, comportera entre 2 et 3 feuillets dactylographiés dans le format A4 (21 X 29,7 cm) en utilisant, comme police de caractères, « Times new roman », 12, avec double interligne. Le texte devra impérativement comporter un titre. Il comprendra 1200 mots plus ou moins 12% (entre 1056 et 1344 mots). Le nombre en sera indiqué par l'auteur en bas à droite du dernier feuillet.

## Article 4

Les textes ne devront pas avoir fait l'objet de publication. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers, en ce qui concerne l'originalité ou le contenu des œuvres présentées.

## Article 5

Les textes, reliés par une agrafe, seront adressés en 5 exemplaires, à l'adresse : ASSOCIATION PRESENCE D'HERVE BAZIN 51, rue de la Marsaulaye 49250 Saint Mathurin sur Loire Chaque participant ne pourra envoyer qu'un seul texte qui devra être anonyme et ne comporter aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature ou symbole...) Les productions comportant de tels signes distinctifs seront rejetées. Chaque participant précisera ses nom,

prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, le titre de son œuvre, sur feuillet séparé dactylographié, placé dans une enveloppe cachetée afin de préserver l'anonymat. Cette forme est impérative.

Les textes devront être adressés par voie postale uniquement avant le lundi 31 décembre 2012 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

## Article 6

La participation est interdite aux membres du jury et à leur entourage proche.

## Article 7

Les frais de participation à ce concours s'élèvent à 10 €. Le règlement sera effectué uniquement par chèque bancaire ou postal, à l'ordre ASSOCIATION PRESENCE D'HERVE BAZIN. Le chèque devra être adressé en même temps que le texte. A défaut de règlement des frais de participation, le texte adressé par le candidat ne pourra pas être pris en compte au titre du concours.

## Article 8

Plusieurs prix seront remis :  
Le 1<sup>er</sup> PRIX HERVE-BAZIN DE LA MICROFICTION est doté d'une somme de 600 €.  
Le 2<sup>e</sup> PRIX HERVE-BAZIN DE LA MICROFICTION est doté d'une somme de 400 €.  
Le 3<sup>e</sup> PRIX HERVE-BAZIN DE LA MICROFICTION est doté d'une somme de 200 €.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix s'il juge le niveau insuffisant ou de ne décerner qu'une partie des prix, pour les mêmes raisons.

Les autres textes présélectionnés ne recevront aucune gratification.

## Article 9

Les membres du jury sont choisis par la Présidente de l'ASSOCIATION PRESENCE D'HERVE BAZIN.

Un premier jury composé de 18 personnes ayant un lien avec la culture retient 10 textes. Un second jury, chargé de déterminer les 3 lauréats, est composé d'écrivains et de personnalités appartenant au monde littéraire. Le Président du jury 2013 est Monsieur Jean ROUAUD, PRIX GONCOURT 1990.

La proclamation publique des résultats est fixée le 1<sup>er</sup> juin 2013, dans la ville des ROSIERS-SUR-LOIRE.

## Article 10

Les délibérations du jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

## Article 11

Les auteurs des 10 textes retenus seront avertis de leur présélection, une dizaine de jours avant la date de la remise du prix. Pour prétendre à leur prix, les lauréats devront obligatoirement être présents ou, à défaut, être représentés lors de la journée de proclamation des résultats.

## Article 12

Après les délibérations, les organisateurs s'engagent à détruire les textes, ces derniers ne seront pas retournés à leur auteur.

## Article 13

Les 10 textes retenus seront publiés en partenariat avec l'ASSOCIATION NOUVELLES R, dans un numéro hors-série de la revue HARFANG. Chacun de leurs auteurs recevra gracieusement un exemplaire de ce hors-série.

## Article 14

Les participants au concours s'engagent, du seul fait de leur participation, à ne pas demander de droits d'auteur dans le cadre de cette publication. En revanche, les auteurs restent détenteurs de leurs droits pour des publications ultérieures.

## Article 15

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de toute perte de l'œuvre envoyée.

## Article 16

Le fait de déposer sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement.

## Contact et renseignements :

**ASSOCIATION PRESENCE D'HERVE BAZIN**

**Tél. : 06 12 29 61 52**

**E-mail : [contact@presence-hervebazin.fr](mailto:contact@presence-hervebazin.fr)**

**[www.presence-hervebazin.fr](http://www.presence-hervebazin.fr)**